

# Entretien de la voie publique

Le service Propreté urbaine agit au quotidien pour garder la ville propre. Différentes missions sont assurées par ce service à commencer par le nettoyage de l'ensemble des chaussées et des trottoirs. À cette mission primordiale s'ajoutent l'enlèvement des dépôts sauvages sur l'espace public, le vidage des corbeilles et des toutounettes et le lavage mécanique.

Voici en quelques chiffres le travail effectué par les 3 agents, encadrés par leur responsable :

- Pierrelaye compte 32 km de voirie et 64 km de trottoirs,
- 155 corbeilles réparties sur l'ensemble de la ville,
- 11 distributeurs de sacs à toutounettes,
- Le lavage du mobilier urbain.

Ainsi que des missions plus ponctuelles comme le déneigement des rues et le ramassage des feuilles mortes sur les espaces publics.

Chacun peut participer à l'effort de propreté de la ville :

- En utilisant les corbeilles réparties à travers la ville,
- En sortant les poubelles uniquement la veille des jours de collecte et en évitant de laisser les conteneurs sur le trottoir,
- En nettoyant devant son habitation, feuilles, neige, herbes, papiers comme le stipule l'arrêté communal 2016-169 prescrivant l'entretien des trottoirs.

A titre informatif, au cours du 1er trimestre 2023, les agents ont collecté environ 4 tonnes de dépôts sauvages.

Documents

[Arrêté 2016-169 prescrivant l'entretien des trottoirs](#)